

DEMANDE D'UNE VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Nom et Prénom
Date de naissance
Adresse
NPA et Localité
N° de téléphone
Email
N° d'immatriculation 1. 2.

Zones Gorges du Trient (3h) SEIC/Home (3h) Condémines (3h)
 Place du Pas (3h) Centre paroissial (3h) Zone Moderna (3h)
 Centre sportif (5h) Boulodrome (72h) Miéville (3h)
 Pissevache (12h) Bâtiment communal (3h)

Validité 3 mois à Fr. 75.- du au
6 mois à Fr. 150.- du au
12 mois à Fr. 300.- du au

Le signataire prend note et accepte les conditions suivantes :

- Le fait de remplir la présente ne constitue pas un droit à l'obtention d'une carte de parage ;
- La carte de parage sera distribuée au bureau communal. Le paiement sera effectué à sa réception ;
- Il s'agit d'un parking non surveillé et la Commune ne pourra nullement être tenue pour responsable pour d'éventuels dégâts occasionnés à votre véhicule ;
- Seules les voitures de tourisme immatriculées et portant des plaques de contrôle pourront occuper les places louées (remorques, caravanes, camping-car, etc. interdits) ;
- Il ne s'agira pas d'une place fixe qui vous est attribuée et faisant l'objet d'un marquage au sol particulier mais d'une place mobile ;
- Le titulaire d'une carte de parage doit toujours être en mesure d'enlever son véhicule dans un délai raisonnable ;
- En cas de perte de la carte de parage, un émolument de Fr. 10.- sera perçu pour un duplicata.

Date : Signature :